

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2025-04-25 / 08

Date de la séance : 25 avril 2025
Date de la convocation : 18/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq avril, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, LAMOURY Michelle, DURAND Grégory, CROUZET Rémi, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : GAUTIER Alexandra donne pouvoir à METRAL Evelyne
LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à ROUSSILLON Julien
GREA Pascale donne pouvoir à DURAND Grégory

Absents : GALLIFET Bernard, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le 12/05/2025

Auteur : Martial SIMONDANT – Maire
ID : 038-213800154-20250425-D20250425_08-DE

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Contre : 0 Pour : 14 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

Acquisition de la parcelle D675 (ex 306 / A) - 1 726 m²

Vu la délibération D2025-01-24-03 du 24 janvier 2025 autorisant l'acquisition d'un détachement de la parcelle D306/A dans le cadre d'un plan de prévention des ruissellements sur le chemin de la Combe de Pommier,

Considérant que suite à l'arpentage la surface cadastrale est modifiée,
Il convient donc de délibérer à nouveau afin de prendre en compte la surface définitive.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à procéder à la signature de cette acquisition au prix de 0.45€ le m², soit un total de 776.70€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition par la commune à Madame LOUIS Paulette de la parcelle cadastrée D675 (ex D306/A) de 1 726 m² au prix de 776.70 euros.
- **CONFIRME** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à poursuivre l'exécution de cette opération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier, dont signature de l'acte authentique.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire.
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance
M. LAMOURY



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting, M. Lamoury.